



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Président de la Communauté de communes du Val de Sully,

- Vu le code général de la Fonction publique, notamment les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
- Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté de communes ;
- Vu la délibération n°2017-30 du 18/07/2017 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;
- Vu l'arrêté n° 2023-10 en date du 27/11/2023 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Social Territorial compétent ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Attaché principal

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
DEVIENNE Ann'Line	Attaché

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *

Total	Hommes	Femmes
01	00	01

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus

Total	Hommes	Femmes
01	00	01

Avancement au grade de : Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
CAVALCANTE CORREIA DA SILVA Julie	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *

Total	Hommes	Femmes
01	00	01

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus

Total	Hommes	Femmes
03	02	01

Avancement au grade de : Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
OLLIVIER Karine	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
01	00	01

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
01	00	01

Avancement au grade de : Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
GUILLEMET Carine	Adjoint administratif

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
01	00	01

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
01	00	01

Avancement au grade de : Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
MARINHO Angéla	Adjoint d'animation

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
01	00	01

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
01	00	01

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Loiret** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

